



Charge au dessus de notre habitation

Par **Nat83**, le **10/02/2021** à **02:13**

Bonjour une société de démontage de grue oeuvre depuis hier pour démonter une grue sur un chantier en face de notre domicile. Voici deux nuits que pour ce faire toutes les charges (fleche, cabine, structure et contrepoids de plusieurs tonnes en béton...) passent au dessus de nos habitations....est-ce légal ? Nous avons pris des photos. Il y a peu d'espace mais cela justifie-t-il le risque pris ?

Par **youris**, le **10/02/2021** à **10:01**

bonjour,

vous pouvez consulter ce lien :

<https://www.preventionbtp.fr/ressources/questions/existe-t-il-un-article-du-code-du-travail-qui-oblige-a-demander-une-autorisation-en-cas-de-survol-de-fleche-de-la-grue-d-une-proprietee-situee-a-cote-d-un-chantier>

vous pouvez également voir votre maire qui est responsable de la sécurité de ses concitoyens.

salutations